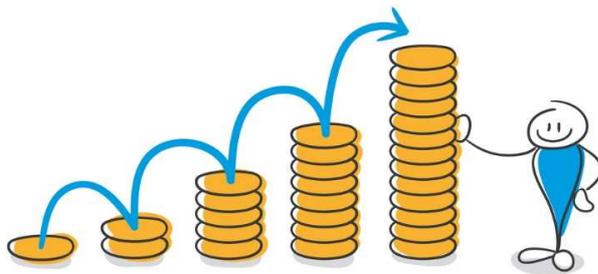


Intéress...
Ment !!!



TRIBUNE DE JUIN 2020

Prendre dans la poche des uns pour donner aux autres !!!

Pour la **CFE-CGC**, c'est **NON**

Pour mémoire

La **CFE-CGC**, seul syndicat catégoriel à la Caisse des dépôts, représentant les cadres et les personnels encadrants (actuels, l'ayant été ou souhaitant le devenir), de tous statuts public, CANSSM, ou privé,

n'a pas signé en 2019 l'accord PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat)

Parce que la quasi-totalité des personnels que nous représentons n'en étaient pas bénéficiaires.

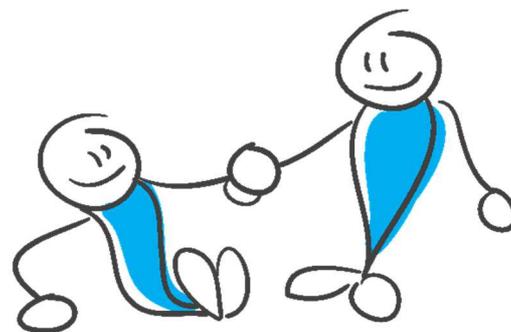
Dès le début de l'année 2020, la **CFE-CGC** a activement participé à l'établissement d'un accord plus équilibré que celui de l'an passé en revendiquant l'octroi d'une prime de 500 euros pour chacun en complément d'intéressement.

La **CFE-CGC** a participé en intersyndicale à l'élaboration d'une pétition qui a finalement recueilli plus de 2000 signatures dont celles de beaucoup de cadres

La négociation s'est poursuivie pendant le confinement et a abouti à la rédaction d'un accord équilibré en trois parties avec :

-  Une prime PEPA un peu plus intéressante que celle de l'an passé
-  Une prime COVID-19 pour les personnels qui se sont rendus sur site pendant le confinement
-  **Plus une prime complémentaire d'intéressement de 0,50 %, pour tous !**

Toutes les organisations syndicales dont la CFE-CGC ont signé cet accord sur ces bases indissociables.



TRIBUNE DE JUIN 2020

Maintenant, alors que l'avenant n°2 de l'accord d'intéressement est en cours de négociation sur la qualification et le niveau des objectifs à atteindre, plusieurs organisations syndicales (CGT, SNUP, **mais aussi la CFDT**) veulent remettre en cause le mode de répartition de la prime d'intéressement !!!

L'accord équilibré que nous avons tous signé ne doit pas être déséquilibré à l'occasion de cet avenant.

Notre accord d'intéressement 2019-2021 intègre déjà une composante de 45% non liée aux salaires.

Si ces organisations syndicales veulent obtenir une prime exceptionnelle pour tous non indexée sur les salaires, pourquoi pas, mais pas en pervertissant le mode de versement de l'intéressement.

La Solidarité pour la CFE-CGC c'est :

-  **Oui** quand elle est libre et volontaire
-  **Non** quand elle est forcée ou obligatoire

Prendre dans la poche des uns pour donner aux autres

Pour la CFE-CGC, c'est NON !!!

Prenez soin de vous et restez prudents !!!

 Notre site syndical internet <https://cdc.cfe-cgc.fr/>

 Téléchargez notre application Web : *L'Indispensable*

